

EOS Imaging

Société Anonyme

10 rue Mercœur

75011 Paris

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

PKF FIDEA CONTROLE

Membre du réseau PKF International

101 rue Miromesnil

75 008 Paris

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

EOS Imaging

Société Anonyme

10 rue Mercœur

75011 Paris

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre directeur général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans

leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 1.187.955 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce.

Paris et Paris-La Défense, le 29 avril 2021

Les commissaires aux comptes

PKF FIDEA Contrôle
Membre de PKF international



Aurélie LAFITTE

Deloitte & Associés



Géraldine SEGOND

Paris, le 16 avril 2021

**ATTESTATION DES REMUNERATIONS VERSEES AUX CINQ PERSONNES
LES MIEUX REMUNEREES**

Le montant global des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées s'élève pour l'année 2020 à 1.187.955 euros (un million cent quatre vingt sept mille neuf cent cinquante cinq euros).



Mike Lobinsky

Directeur Général



EOS imaging SA

10, rue Mercoeur
75011 Paris France
+33 (0)1 55 25 60 60

EOS imaging, Inc.

4980 Constellation Drive
St. Paul, MN 55127 USA
+1 (866) 933 5301

Corporate Information

Capital social : 265 899,46 €
N° TVA : FRO9 349 694 893